



## AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

Le conseil municipal, lors de la séance régulière tenue à l'Hôtel de ville le  $2^e$  jour du mois de mai 2022, a adopté le règlement suivant :

## Règlement numéro 2022-1135

Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Boischatel

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement en écrivant à direction@boischatel.net.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT À BOISCHATEL, CE 4 MAI 2022

Daniel Boudreault

Greffier-trésorier adjoint

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ciannexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité, entre treize (13 h) heures et seize (16 h) heures, le 4e jour du mois de mai 2022.

Daniel Boudreault

Greffier-trésorier adjoint